

Affichée le 17 mai 2025

DÉPARTEMENT DE LA DRÔME
MAIRIE
DE
PARNANS



23 Place de la Paix
26750 PARNANS

Tel : 04.76.45.31.77
Fax : 04.76.71.41.88
mairie@parnans.fr

LISTE DES DÉLIBÉRATIONS EXAMINÉES EN CONSEIL MUNICIPAL

Lors de la séance du 12 mai 2025

Conformément à l'article L. 2121-25 modifié du Code général des collectivités territoriales, la liste des délibérations, examinées par le conseil municipal est affichée à la mairie et publiée sur le site internet de la commune, dans un délai d'une semaine à compter de l'examen de ces délibérations par le conseil municipal. Les délibérations sont consultables en mairie aux heures et jours d'ouverture au public.

Liste des délibérations adoptées dans leur ordre d'adoption :

N°1	D20/2025 du 12 mai 2025 fixant le régime indemnitaire RIFSEEP (IFSE et CIA)	Adoptée à l'unanimité
N°2	D21/2025 du 12 mai 2025 portant décision modificative du budget n° 1	Adoptée à l'unanimité
N°3	D22/2025 du 12 mai 2025 portant avenant à la convention de mandat avec Valence Romans Agglo dans le cadre de la signature de la convention contre la lutte des déchets abandonnés avec CITEO	Adoptée à l'unanimité

À Parnans, le 17 mai 2025,

Le Maire

Alain ROBIN

